COMMUNE DE MONTREUX

COMMUNE DE MONTREUX

COMMUNICATION

DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

relative à l'utilisation du fonds conjoncturel suite à l'inflation

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Cette communication s'inscrit dans le prolongement du préavis No 10/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'390'000.- au maximum, pour le financement de la construction de l'infrastructure de traitement de l'eau, la sécurisation du bassin de la Foge à Chailly, ainsi qu'une augmentation de la capacité du site en créant des nouveaux jeux d'eau et en augmentant le volume du bassin actuel, ainsi que la démolition du bassin de la piscine de Brent.

Suite à l'acceptation par le Conseil communal dans sa séance du 24 juin 2020 de ce préavis, le projet a fait l'objet d'une première procédure d'autorisation. L'annulation du PGA a obligé de reprendre une nouvelle procédure d'autorisation en 2022. Le permis étant désormais en force, les différentes offres ont pu être réactualisées. Il est apparu que les prix annoncés pour l'élaboration du préavis ont subi une forte inflation, explicable par des conditions macro-économiques.

En conséquence, la Municipalité entend utiliser le fonds conjoncturel, prévu spécifiquement à cet effet, créé et alimenté dans le cadre des comptes 2021, afin de combler ces augmentations. Le risque de dépassement est évalué à environ CHF 150'000.-. La régularisation de cette utilisation du fonds pour des dépassements de préavis votés avant la période d'inflation sera régularisée dans le cadre du préavis annuel des comptes.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Ainsi adoptée le 10 février 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic La Secrétaire communale

O. Gfeller V. Egli

L.S.